

secondaire un enseignement de formation professionnelle en agriculture. Le ministère de l'Agriculture dirige également deux instituts de technologie agricole. La Division de l'éducation et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario offre cinq programmes de cours menant à un diplôme au Collège d'agriculture de l'Ontario, à l'Université de Guelph et aux Collèges de technologie agricole de Centralia, Kemptville, New Liskeard et Ridgetown. Dans les provinces de l'Atlantique, la formation en agriculture se donne essentiellement au Collège agricole de la Nouvelle-Écosse situé à Truro. Ce collège offre les deux premières années d'un programme menant au baccalauréat en sciences agricoles (trois ans en génie agricole), les deux dernières années étant dispensées par d'autres facultés dans l'Est du Canada. De plus, le Collège offre un large éventail de programmes techniques portant sur l'agriculture et le commerce agricole et divers cours de formation professionnelle destinés au perfectionnement des agriculteurs et d'autres travailleurs de l'industrie agricole.

11.4 Statistiques annuelles de l'agriculture

La collecte, le dépouillement et la publication des statistiques agricoles relèvent de Statistique Canada. De précieux renseignements sont obtenus lors des recensements, au moyen de sondages par la poste et à partir des données consignées dans les archives gouvernementales.

Statistique Canada recueille et publie, tous les mois et tous les ans, des statistiques primaires et secondaires sur l'agriculture. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre agricole et les prix payés aux agriculteurs pour leurs produits. Les statistiques secondaires portent sur le revenu et les dépenses de la ferme, la consommation alimentaire par habitant, la commercialisation des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, les minoteries, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Statistique Canada bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration du ministère de l'Agriculture du Canada, de divers ministères provinciaux et d'organismes comme la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé. Il fait appel également au concours bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir leurs déclarations, et les commerçants et les conditionneurs fournissent aussi de nombreux renseignements utiles. Les chiffres de la présente section ne comprennent pas ceux de Terre-Neuve car l'agriculture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de cette province, la production commerciale de la plupart des denrées y étant fort limitée. Les sous-sections suivantes présentent les plus récentes statistiques disponibles et celles des années antérieures à des fins de comparaison; les chiffres de l'année la plus récente sont sujets à rectification et il est à noter que bon nombre des chiffres des autres années ont été révisés depuis la publication de l'*Annuaire du Canada 1974*.

11.4.1 Revenu agricole

Recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole. L'estimation des recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole tient compte des recettes provenant de la vente de produits agricoles, des paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé pour les récoltes de céréales des années précédentes, des avances versées en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes et du revenu différé provenant de la vente de céréales dans l'Ouest canadien, des paiements d'appoint consentis par l'Office de stabilisation des prix agricoles ainsi que des paiements supplémentaires. Les recettes en espèces provenant de la vente de produits agricoles comprennent toutes les recettes tirées de la vente de diverses denrées agricoles, abstraction faite des échanges directs entre agriculteurs. Ce sont les prix payés aux agriculteurs à la production qui servent à évaluer les produits vendus; ils comprennent les subventions, indemnités et primes accordées pour des produits déterminés, mais non les frais d'entreposage, de transport, de transformation et de manutention qui ne sont pas effectivement perçus par les agriculteurs.

Selon les estimations actuelles, le montant total des recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole pour 1974 (paiements supplémentaires non compris) se chiffre à \$8,527 millions pour le Canada, soit 26,7% de plus que la valeur révisée de 1973, qui était de \$6,729 millions (tableau 11.1). Ce gain peut être attribuable à la hausse soutenue des recettes en espèces provenant de la vente des produits cultivés. Les augmentations les plus importantes